

TEXTE D'INTERVENTION DE L'ELU RAPPORTEUR

Assemblée plénière du vendredi 17 février 2012

SOLIDARITES

Rapport n°11

Combattre la précarité

Politique régionale des villes : améliorer le lien social dans les territoires en difficulté

Conventions d'objectifs pluriannuelles 2012-2014

Conventions de programmation 2012

Affectation d'autorisations d'engagement

Affectation d'autorisations de programme

Afin de lutter contre la précarité alimentaire, exacerbée par la crise économique et sociale ambiante, la Région a décidé de mettre au cœur de sa politique sociale, l'accès au droit de se nourrir pour les publics précaires.

C'est ainsi qu'elle s'est fixée pour objectif d'apporter son soutien, dans l'action solidaire de proximité, aux cinq banques alimentaires de la Région qui collectent et redistribuent gratuitement des surplus alimentaires par l'intermédiaire d'associations caritatives agréées.

Celles-ci, confrontées à un terrible défi qui est celui de répondre à une demande exponentielle, dans un contexte d'incertitude sur la pérennité des approvisionnements de l'union européenne, doivent assurer la professionnalisation de leur personnel, développer une dynamique de réseau et renforcer leurs moyens logistiques.

Dans ce contexte, il paraît donc opportun de renouveler le lien de partenariat pluriannuel entre la Région et les cinq banques alimentaires dans le cadre d'une convention d'objectifs 2012-2014 jointe au présent rapport déclinée en conventions annuelles de programmation définissant le montant de la subvention régionale.

C'est ainsi que trois conventions de programmation 2012 liant la Région et les banques alimentaires des Alpes Maritimes, des Alpes du Sud et du Vaucluse sont annexées au présent rapport pour un montant total de 82 000 €.

D'autre part, dans le domaine de la Solidarité, la Région apporte son soutien aux centres sociaux qui représentent un des relais essentiels de l'action régionale en matière de restauration du lien social, tant dans les zones urbaines prioritaires que dans les territoires ruraux, pour le développement de la solidarité, le renforcement de l'équité et de la justice sociale.

C'est pourquoi, la Région propose de soutenir le développement du réseau régional des centres sociaux, dans le cadre d'une convention d'objectifs 2012-2014, avec l'Union régionale des Fédérations des centres sociaux et socioculturels de la Région et ses membres. Des conventions de programmation 2012, définissant le programme d'actions et les moyens octroyés à chaque centre, sont annexées au présent rapport pour un montant total de 141 081 €.